

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 20 mars 1937 déclaration d'utilité publique et d'autorisation de tauraux

n° 20

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 mars 1937

Numéro JO
n° 484 du 31/03/1937

Date du numéro
31 mars 1937

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 11 octobre 1924 réglant tant la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique à la Côte française des Somalis en son article 1er

Vu le procès-verbal, en date du 23 novembre 1936, de la Commission de la propriété foncière : Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 20 mars 1937.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est déclarée d'utilité publique la création d'une place à Djibouti, à l'intersection du boulevard Bonheure et de la rue Clochette. En conséquence, sont autorisés les travaux divers nécessaires à l'aménagement de ladite place. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. Annet.